



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-111179>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **25-111179**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : GIP RESAH

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : PRODUITS D'ENTRETIEN, D'HYGIENE CORPORELLE, DE COLLECTE DES DECHETS ET D'ARTS DE LA TABLE

Description : PRODUITS D'ENTRETIEN, D'HYGIENE CORPORELLE, DE COLLECTE DES DECHETS ET D'ARTS DE LA TABLE

Identifiant de la procédure : 966702db-f9b6-4237-aa1f-c8cd98c4ff1f

Avis précédent : 1d77311d-7d2f-4ee0-88e7-106383048e8b-01

Identifiant interne : 2025-R013-000-000

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : Accord-cadre à bons de commande passé par la centrale d'achat du GIP Resah en mode dit intermédiaire pour les besoins des bénéficiaires potentiels listés en annexe du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nature supplémentaire du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 39830000 Produits de nettoyage

2.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Les prestations sont destinées et exécutées par tout organisme répondant à la définition de « Bénéficiaire Potentiel », quelle que soit sa localisation géographique en France métropolitaine (Corse incluse), ainsi que ceux situés dans les Départements, régions et Collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM). Pour ce qui concerne les lots n°3, 8, 9 et 12, la mise à disposition des matériels de distributions est exclue pour les DROM COM. Des PSEF sont proposées (voir CCTP) Un marché de fournitures complémentaires pourra être conclu dans les conditions du Code de la commande publique.

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 92,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 344,000,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : L'accord-cadre est conclu par le Resah agissant en tant que centrale d'achat "Intermédiaire" au sens de l'article L.2113-2 2° du Code et est à destination de bénéficiaires potentiels dont la liste est annexée au CCAP. Les accords-cadres sont des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande. Le(s) accord(s)-cadre(s) comporte(nt) un maximum sur toute leur durée théorique, soit 4 ans. Ce(s) maximum(s) est(sont) indiqué(s) dans les rubriques « valeur maximale de l'accord-cadre » qui ont été utilisées à cette fin. Le marché objet du présent avis d'attribution est consultable sur demande écrite adressée à GIP Resah Centrale d'achat - 47 rue de Charonne - 75011 Paris. Sur la base de cette demande, une copie du contrat, occultée des mentions couvertes par un secret protégé par la loi, sera envoyée à l'adresse précisée par le demandeur. Le lot 9 est déclaré sans suite pour infructuosité.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : LOT 1 : CONTENANTS RIGIDES DASRI

Description : LOT 1 : CONTENANTS RIGIDES DASRI

Identifiant interne : 2025-R013-001-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 34928480 Conteneurs et poubelles de déchets

Options :

Description des options : Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du code, est fixé au 1^{er} décembre 2025. Pour le cas où la notification serait postérieure au 1^{er} décembre 2025, l'accord-cadre prend effet à sa date de notification. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 30 novembre 2026, quelle que soit sa date de début. A l'issue de la période initiale, l'accord-cadre peut être

tacitement reconduit deux (2) fois pour une période de douze (12) mois puis deux (2) fois six (6) mois par période de reconduction, sans qu'il ne puisse dépasser 4 ans. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard six (6) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. De part et d'autre, la décision de non-reconduction est notifiée par tout moyen, y compris électronique (courrier électronique dont il est accusé réception, envoi par plateforme de dématérialisation...) permettant de lui donner une date certaine.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE. Article 2 du CCAP

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/12/2025

Date de fin de durée : 30/11/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 11,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 44,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 120226-2025

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC.

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Les critères sont énoncés dans le RC.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : LOT 2 : CONTENANTS SOUPLE DASRI ET DAOM

Description : LOT 2 :CONTENANTS SOUPLE DASRI ET DAOM

Identifiant interne : 2025-R013-002-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 19640000 Sacs et sachets à ordures en polyéthylène

Options :

Description des options : Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du code, est fixé au 1^{er} décembre 2025. Pour le cas où la notification serait postérieure au 1^{er} décembre 2025, l'accord-cadre prend effet à sa date de notification. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 30 novembre 2026, quelle que soit sa date de début. A l'issue de la période initiale, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit deux (2) fois pour une période de douze (12) mois puis deux (2) fois six (6) mois par période de reconduction, sans qu'il ne puisse dépasser 4 ans. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard six (6) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. De part et d'autre, la décision de non-reconduction est notifiée par tout moyen, y compris électronique (courrier électronique dont il est accusé réception, envoi par plateforme de dématérialisation...) permettant de lui donner une date certaine Les bons de commande passés avant la date d'échéance de la durée de l'accord-cadre demeurent exécutables, dans les conditions prévues par le présent CCAP, les clauses de l'accord-cadre demeurant en vigueur pour les seuls besoins

de l'exécution de ces bons de commande. La durée de l'accord-cadre s'entend comme étant la période pendant laquelle peuvent être émis des bons de commande .

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE, Article 2 du CCAP.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/12/2025

Date de fin de durée : 30/11/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 11,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 44,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 120226-2025

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC.

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeurs technique, qualité de service, développement durable et environnement et la pondération sont décrits dans le RC.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Les critères sont énoncés dans le RC.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : LOT 3 : OUATE-ESSUIE-MAINS ET PAPIER HYGIENIQUE ET MATERIELS DE DISTRIBUTION

Description : LOT 3 :OUATE-ESSUIE-MAINS ET PAPIER HYGIENIQUE ET MATERIELS DE DISTRIBUTION

Identifiant interne : 2025-R013-003-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33760000 Papier hygiénique, mouchoirs, essuie-mains et serviettes de table

Nomenclature supplémentaire (cpv): 39222100 Fournitures jetables pour restauration

Options :

Description des options : Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du code, est fixé au 1^{er} décembre 2025. Pour le cas où la notification serait postérieure au 1^{er} décembre 2025, l'accord-cadre prend effet à sa date de notification. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 30 novembre 2026, quelle que soit sa date de début. A l'issue de la période initiale, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit deux (2) fois pour une période de douze (12) mois puis deux (2) fois six (6) mois par période de reconduction, sans qu'il ne puisse dépasser 4 ans. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard six (6) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. De part et d'autre, la décision de non-reconduction est notifiée par tout moyen, y compris électronique (courrier électronique dont il est accusé réception, envoi par plateforme de dématérialisation...) permettant de lui donner une date certaine Les bons de commande passés avant la date d'échéance de la durée de l'accord-cadre demeurent exécutables, dans les conditions prévues par le présent CCAP, les clauses de l'accord-cadre demeurant en vigueur pour les seuls besoins

de l'exécution de ces bons de commande. La durée de l'accord-cadre s'entend comme étant la période pendant laquelle peuvent être émis des bons de commande.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/12/2025

Date de fin de durée : 30/11/2026

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 20,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 80,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 120226-2025

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le règlement de la consultation

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Les critères sont énoncés dans le RC.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : LOT 4 : PRODUITS ET MATERIELS D'HYGIENE CORPORELLE

Description : LOT 4 :PRODUITS ET MATERIELS D'HYGIENE CORPORELLE

Identifiant interne : 2025-R013-004-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33700000 Produits de soins personnels

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33710000 Parfums, produits de toilette et condoms

Options :

Description des options : Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du code, est fixé au 1^{er} décembre 2025. Pour le cas où la notification serait postérieure au 1^{er} décembre 2025, l'accord-cadre prend effet à sa date de notification. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 30 novembre 2026, quelle que soit sa date de début. A l'issue de la période initiale, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit deux (2) fois pour une période de douze (12) mois puis deux (2) fois six (6) mois par période de reconduction, sans qu'il ne puisse dépasser 4 ans. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard six (6) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. De part et d'autre, la décision de non-reconduction est notifiée par tout moyen, y compris électronique (courrier électronique dont il est accusé réception, envoi par plateforme de dématérialisation...) permettant de lui donner une date certaine Les bons de commande passés avant la date d'échéance de la durée de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent CCAP, les clauses de l'accord-cadre demeurant en vigueur pour les seuls besoins de l'exécution de ces bons de commande. La durée de l'accord-cadre s'entend comme étant la période pendant laquelle peuvent être émis des bons de commande .

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/12/2025

Date de fin de durée : 30/11/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 3,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 12,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 120226-2025

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

Objectif social promu : Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le règlement de la consultation

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Les critères sont énoncés dans le RC.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : LOT 5 : MATERIELS ET CONSOMMABLES POUR LE NETTOYAGE DES SOLS

Description : LOT 5 : MATERIELS ET CONSOMMABLES POUR LE NETTOYAGE DES SOLS

Identifiant interne : 2025-R013-005-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 39812100 Produits d'entretien des sols

Nomenclature supplémentaire (cpv): 39831200 Détergents

Options :

Description des options : Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du code, est fixé au 1^{er} décembre 2025. Pour le cas où la notification serait postérieure au 1^{er} décembre 2025, l'accord-cadre prend effet à sa date de notification. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 30 novembre 2026, quelle que soit sa date de début. A l'issue de la période initiale, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit deux (2) fois pour une période de douze (12) mois puis deux (2) fois six (6) mois par période de reconduction, sans qu'il ne puisse dépasser 4 ans. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard six (6) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. De part et d'autre, la décision de non-reconduction est notifiée par tout moyen, y compris électronique (courrier électronique dont il est accusé réception, envoi par plateforme de dématérialisation...) permettant de lui donner une date certaine Les bons de commande passés avant la date d'échéance de la durée de l'accord-cadre demeurent exécutables, dans les conditions prévues par le présent CCAP, les clauses de l'accord-cadre demeurant en vigueur pour les seuls besoins de l'exécution de ces bons de commande. La durée de l'accord-cadre s'entend comme étant la période pendant laquelle peuvent être émis des bons de commande .

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/12/2025

Date de fin de durée : 30/11/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 5,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 20,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 120226-2025

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

Objectif social promu : Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le règlement de la consultation

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Les critères sont énoncés dans le RC.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : LOT 6 : NETTOYAGE SANS CHIMIE

Description : LOT 6 :NETTOYAGE SANS CHIMIE

Identifiant interne : 2025-R013-006-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 42716110 Matériel de lavage

Options :

Description des options : Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du code, est fixé au 1^{er} décembre 2025. Pour le cas où la notification serait postérieure au 1^{er} décembre 2025, l'accord-cadre prend effet à sa date de notification. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 30 novembre 2026, quelle que soit sa date de début. A l'issue de la période initiale, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit deux (2) fois pour une période de douze (12) mois puis deux (2) fois six (6) mois par période de reconduction, sans qu'il ne puisse dépasser 4 ans. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard six (6) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. De part et d'autre, la décision de non-reconduction est notifiée par tout moyen, y compris électronique (courrier électronique dont il est accusé réception, envoi par plateforme de dématérialisation...) permettant de lui donner une date certaine Les bons de commande passés avant la date d'échéance de la durée de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent CCAP, les clauses de l'accord-cadre demeurant en vigueur pour les seuls besoins de l'exécution de ces bons de commande. La durée de l'accord-cadre s'entend comme étant la période pendant laquelle peuvent être émis des bons de commande .

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/12/2025

Date de fin de durée : 30/11/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 8,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 24,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 120226-2025

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

Objectif social promu : Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le règlement de la consultation

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Les critères sont énoncés dans le RC.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : LOT 7 : DETERGENTS ET DESINFECTANTS SOLS ET SURFACES

Description : LOT 7 : DETERGENTS ET DESINFECTANTS SOLS ET SURFACES

Identifiant interne : 2025-R013-007-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 39831200 Détergents

Options :

Description des options : Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du code, est fixé au 1^{er} décembre 2025. Pour le cas où la notification serait postérieure au 1^{er} décembre 2025, l'accord-cadre prend effet à sa date de notification. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 30 novembre 2026, quelle que soit sa date de début. A l'issue de la période initiale, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit deux (2) fois pour une période de douze (12) mois puis deux (2) fois six (6) mois par période de reconduction, sans qu'il ne puisse dépasser 4 ans. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard six (6) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. De part et d'autre, la décision de non-reconduction est notifiée par tout moyen, y compris électronique (courrier électronique dont il est accusé réception, envoi par plateforme de dématérialisation...) permettant de lui donner une date certaine Les bons de commande passés avant la date d'échéance de la durée de l'accord-cadre demeurent exécutables, dans les conditions prévues par le présent CCAP, les clauses de l'accord-cadre demeurant en vigueur pour les seuls besoins de l'exécution de ces bons de commande. La durée de l'accord-cadre s'entend comme étant la période pendant laquelle peuvent être émis des bons de commande .

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/12/2025

Date de fin de durée : 30/11/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 4,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 120226-2025

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

Objectif social promu : Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le règlement de la consultation

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Les critères sont énoncés dans le RC.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : LOT 8 : CHIMIE BLANCHISSERIE ET RESTAURATION

Description : LOT 8 : CHIMIE BLANCHISSERIE ET RESTAURATION

Identifiant interne : 2025-R013-008-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 39831200 Détergents

Nomenclature supplémentaire (cpv): 39830000 Produits de nettoyage

Options :

Description des options : Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du code, est fixé au 1^{er} décembre 2025. Pour le cas où la notification serait postérieure au 1^{er} décembre 2025, l'accord-cadre prend effet à sa date de notification. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 30 novembre 2026, quelle que soit sa date de début. A l'issue de la période initiale, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit deux (2) fois pour une période de douze (12) mois puis deux (2) fois six (6) mois par période de reconduction, sans qu'il ne puisse dépasser 4 ans. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard six (6) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. De part et d'autre, la décision de non-reconduction est notifiée par tout moyen, y compris électronique (courrier électronique dont il est accusé réception, envoi par plateforme de dématérialisation...) permettant de lui donner une date certaine. Les bons de commande passés avant la date d'échéance de la durée de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent CCAP, les clauses de l'accord-cadre demeurant en vigueur pour les seuls besoins de l'exécution de ces bons de commande. La durée de l'accord-cadre s'entend comme étant la période pendant laquelle peuvent être émis des bons de commande .

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/12/2025

Date de fin de durée : 30/11/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 8,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 24,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 120226-2025

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le règlement de la consultation

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Les critères sont énoncés dans le RC.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0010

Titre : Lot 10 : ARTS DE LA TABLE à UU

Description : Lot 10 : ARTS DE LA TABLE à UU

Identifiant interne : 2025-R013-010-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 39221100 Ustensiles de cuisine

Nomenclature supplémentaire (cpv): 39221200 Vaisselle de table

Options :

Description des options : Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du code, est fixé au 1^{er} décembre 2025. Pour le cas où la notification serait postérieure au 1^{er} décembre 2025, l'accord-cadre prend effet à sa date de notification. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 30 novembre 2026, quelle que soit sa date de début. A l'issue de la période initiale, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit deux (2) fois pour une période de douze (12) mois puis deux (2) fois six (6) mois par période de reconduction, sans qu'il ne puisse dépasser 4 ans. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard six (6) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. De part et d'autre, la décision de non-reconduction est notifiée par tout moyen, y compris électronique (courrier électronique dont il est accusé réception, envoi par plateforme de dématérialisation...) permettant de lui donner une date certaine Les bons de commande passés avant la date d'échéance de la durée de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent CCAP, les clauses de l'accord-cadre demeurant en vigueur pour les seuls besoins de l'exécution de ces bons de commande. La durée de l'accord-cadre s'entend comme étant la période pendant laquelle peuvent être émis des bons de commande .

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/12/2025

Date de fin de durée : 30/11/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 7,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 28,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations relatives aux avis antérieurs :

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

Objectif social promu : Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le règlement de la consultation

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Les critères sont énoncés dans le RC.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0011

Titre : LOT 11 : ARTS DE LA TABLE, VAISSELLE ET ARTICLES DE CUISINE

Description : LOT 11 : ARTS DE LA TABLE, VAISSELLE ET ARTICLES DE CUISINE

Identifiant interne : 2025-R013-011-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 39221100 Ustensiles de cuisine

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 39221200 Vaisselle de table

Options :

Description des options : Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du code, est fixé au 1^{er} décembre 2025. Pour le cas où la notification serait postérieure au 1^{er} décembre 2025, l'accord-cadre prend effet à sa date de notification. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 30 novembre 2026, quelle que soit sa date de début. A l'issue de la période initiale, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit deux (2) fois pour une période de douze (12) mois puis deux (2) fois six (6) mois par période de reconduction, sans qu'il ne puisse dépasser 4 ans. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard six (6) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. De part et d'autre, la décision de non-reconduction est notifiée par tout moyen, y compris électronique (courrier électronique dont il est accusé réception, envoi par plateforme de dématérialisation...) permettant de lui donner une date certaine Les bons de commande passés avant la date d'échéance de la durée de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent CCAP, les clauses de l'accord-cadre demeurant en vigueur pour les seuls besoins de l'exécution de ces bons de commande. La durée de l'accord-cadre s'entend comme étant la période pendant laquelle peuvent être émis des bons de commande .

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/12/2025

Date de fin de durée : 30/11/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 8,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 24,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 120226-2025

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le règlement de la consultation

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Les critères sont énoncés dans le RC.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0012

Titre : LOT 12 : PRODUITS ET CONSOMMABLES POUR LES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

Description : LOT 12 : PRODUITS ET CONSOMMABLES POUR LES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

Identifiant interne : 2025-R013-012-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 39830000 Produits de nettoyage

Options :

Description des options : Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du code, est fixé au 1^{er} décembre 2025. Pour le cas où la notification serait postérieure au

1er décembre 2025, l'accord-cadre prend effet à sa date de notification. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 30 novembre 2026, quelle que soit sa date de début. A l'issue de la période initiale, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit deux (2) fois pour une période de douze (12) mois puis deux (2) fois six (6) mois par période de reconduction, sans qu'il ne puisse dépasser 4 ans. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard six (6) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. De part et d'autre, la décision de non-reconduction est notifiée par tout moyen, y compris électronique (courrier électronique dont il est accusé réception, envoi par plateforme de dématérialisation...) permettant de lui donner une date certaine. Les bons de commande passés avant la date d'échéance de la durée de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent CCAP, les clauses de l'accord-cadre demeurant en vigueur pour les seuls besoins de l'exécution de ces bons de commande. La durée de l'accord-cadre s'entend comme étant la période pendant laquelle peuvent être émis des bons de commande.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/12/2025

Date de fin de durée : 30/11/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 7,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 28,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 120226-2025

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le règlement de la consultation

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Les critères sont énoncés dans le RC.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 89,000,000 Euro

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 332,000,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 44,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABELIANS

Offre :

Identifiant de l'offre : LABELIANS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 44,000,000 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2025-R013-001-000

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 21/07/2025

Date de conclusion du marché : 01/09/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 120226-2025

Organisation qui signe le marché : GIP RESAH

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 6

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 44,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : COLDIS

Offre :

Identifiant de l'offre : COLDIS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 44,000,000 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2025-R013-002-000

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 21/07/2025

Date de conclusion du marché : 01/09/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 120226-2025

Organisation qui signe le marché : GIP RESAH

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 80,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : COLDIS

Offre :

Identifiant de l'offre : COLDIS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 80,000,000 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2025-R013-003-000

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 21/07/2025

Date de conclusion du marché : 01/09/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 120226-2025

Organisation qui signe le marché : GIP RESAH

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 6

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 12,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : DISSOL-JDF

Offre :

Identifiant de l'offre : DISSOL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 12,000,000 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2025-R013-004-000

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 21/07/2025

Date de conclusion du marché : 01/09/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 120226-2025

Organisation qui signe le marché : GIP RESAH

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 20,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : COLDIS

Offre :

Identifiant de l'offre : COLDIS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Valeur de l'offre : 20,000,000 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2025-R013-005-000

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 21/07/2025

Date de conclusion du marché : 01/09/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 120226-2025

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 24,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : PAREDES Distribution France-LYON

Offre :

Identifiant de l'offre : PAREDES

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

Valeur de l'offre : 24,000,000 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2025-R013-006-000

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 21/07/2025

Date de conclusion du marché : 01/09/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 120226-2025

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 4,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : PAREDES Distribution France-LYON

Offre :

Identifiant de l'offre : PAREDES

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur de l'offre : 4,000,000 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2025-R013-007-000

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 21/07/2025

Date de conclusion du marché : 01/09/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 120226-2025

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0008

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 24,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : PLG

Offre :

Identifiant de l'offre : PLG

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

Valeur de l'offre : 24,000,000 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2025-R013-008-000

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 21/07/2025

Date de conclusion du marché : 01/09/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 120226-2025

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0010

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 28,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : COLDIS

Offre :

Identifiant de l'offre : COLDIS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0010

Valeur de l'offre : 28,000,000 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2025-R013-010-000

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 21/07/2025

Date de conclusion du marché : 01/09/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 120226-2025

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0011

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 24,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CHOMETTE

Offre :

Identifiant de l'offre : CHOMETTE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0011

Valeur de l'offre : 24,000,000 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2025-R013-011-000

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 21/07/2025

Date de conclusion du marché : 01/09/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 120226-2025

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0012

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 28,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : COLDIS

Offre :

Identifiant de l'offre : COLDIS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0012

Valeur de l'offre : 28,000,000 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2025-R013-012-000

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 21/07/2025

Date de conclusion du marché : 01/09/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 120226-2025

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 6

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : GIP RESAH

Numéro d'enregistrement : 1300050100025

Adresse postale : 47, rue de Charonne

Ville : Paris

Code postal : 75011

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Pôle Hôtellerie Services Généraux

Adresse électronique : hotellerie@resah.fr

Téléphone : 0155785454

Adresse internet : <https://www.resah.fr>

Profil de l'acheteur : <https://marches.maximilien.fr/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Centrale d'achat qui passe des marchés publics ou conclut des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à d'autres acheteurs

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Adresse postale : 7 rue de Jouy

Ville : Paris

Code postal : 75004

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Greffe du Tribunal administratif de Paris

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : 0144594400

Télécopieur : 0144594646

Adresse internet : <https://paris.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : LABELIANS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 857200885002278

Adresse postale : 1 rue des Palis

Ville : NEMOURS

Code postal : 77140

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Adresse électronique : cellulemarches@labelians.fr

Téléphone : 01 64 78 14 69

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0004

Nom officiel : COLDIS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 72262054900062

Adresse postale : 230 avenue du counoise ZAC du plan

Ville : ENTRAIGUES SUR SORGUE

Code postal : 84320

Subdivision pays (NUTS) : Vaucluse (FRL06)

Pays : France

Adresse électronique : service-ao@coldis.fr

Téléphone : 0490333112

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002, LOT-0003, LOT-0005, LOT-0010, LOT-0012

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0005

Nom officiel : DISSOL-JDF

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 32358826900031

Adresse postale : 15 RUE DES VARENNES

Ville : BOURBON LANCY

Code postal : 71140

Subdivision pays (NUTS) : Saône-et-Loire (FRC13)

Pays : France

Adresse électronique : anthony@dissol.fr

Téléphone : 0385899256

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0004

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0006

Nom officiel : PAREDES Distribution France-LYON

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 40799550500010

Adresse postale : 1 rue Georges Besse

Ville : GENAS

Code postal : 69740

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : marches@paredes.fr

Téléphone : 0472474747

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0006, LOT-0007

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0007

Nom officiel : PLG

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 44430355000154

Adresse postale : Rue Nungesser et Coli-D2A Nantes Atlantique

Ville : Saint Aignan de Grand-Lieu

Code postal : 44860

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Adresse électronique : k.cocry@groupeplg.com

Téléphone : 0134827786

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0008

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0008

Nom officiel : CHOMETTE

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 42446088900019

Adresse postale : 1 rue René Clair

Ville : GRIGNY

Code postal : 91350

Subdivision pays (NUTS) : Essonne (FR104)

Pays : France

Adresse électronique : mp@chomette.com

Téléphone : 0169025751

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0011

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : e4639ef4-3f1b-47b1-a230-731926155c4b - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 07/10/2025 à 12:38

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/10/2025